RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

DECISION N° 2021-002 relative à la nomination
des présidents des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM

Vu le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n o 228/2013 du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vu le programme POSEI France 2021 adopté par les autorités françaises et notamment son chapitre 2 relatif à l'assistance technique à la mise en œuvre du programme ;
Vus les articles L 681-3 et D 696-1 à R 696-9 du code rural et de la pêche maritime ;
Vue la décision n°2019-06 du directeur de l'ODEADOM relatif aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM ;
Vue la décision n°202001 corrigée du directeur de l'ODEADOM relative à la nomination des représentants professionnels aux comités sectoriels de concertation,
Vues les propositions faites par les comités réunis le 12 avril 2021 pour le comité dédié à la filière banane, le 13 avril 2021 pour le comité dédié aux filières canne à sucre, le 15 avril 2021 pour le comité dédié aux filières animales et du 16 avril 2021 pour le comité dédié aux filières végétales.

Article 1
Monsieur Nicolas MARRAUD des GROTTES est nommé président du comité sectoriel de concertation de l'ODEADOM dédié à la filière banane.
Monsieur Florent THIBAULT est nommé président du comité sectoriel de concertation dédié aux filières canne à sucre
Monsieur Henri LEBON est nommé président du comité sectoriel de concertation dédié aux filières animales
Monsieur Bernard SINITAMBIRIVOUTIN est nommé président du comité sectoriel de concertation dédié aux filières végétales hors banane et canne à sucre

Article 2
Le mandat des présidents des comités sectoriels prend fin en même temps que celui des membres du comité consulté pour sa nomination.

Montreuil, le 16 avril 2021

Le Directeur

Jacques ANDRIEU